

CCBE-INFO

Lettre d'information

Dossier spécial :
Droits humains
Défense de la défense

**Dossier
spécial**

2

**Session
plénière du
CCBE**

8

**Activités et
événements
principaux**

10

Dossier spécial : Droits humains, défense de la défense

Le CCBE accorde une grande importance au respect des droits humains et de l'état de droit et s'intéresse particulièrement à la situation des avocats dans le monde.

Dans ce contexte, le CCBE soutient les avocats menacés en envoyant des lettres aux autorités nationales des pays concernés et en alertant les acteurs clés au niveau international et européen.

Les attaques contre la profession d'avocat sont de plus en plus fréquentes dans le monde, notamment dans les pays où le contexte politique est propice à diverses formes de pression contre les activités des défenseurs des droits humains. Au cours des trois dernières années, des préoccupations particulières ont été exprimées concernant la situation de nombreux avocats au Bélarus, en Chine, en Colombie, en Égypte, en Iran, aux Philippines et en Turquie.

Le CCBE remarque toutefois que des attaques contre la profession d'avocat ont également lieu, sous diverses formes, dans des pays où il est généralement admis qu'il existe un certain niveau de respect de l'état de droit, y

compris dans les États membres de l'UE ou du Conseil de l'Europe.

Par conséquent, le CCBE soutient fermement les travaux menés par le Conseil de l'Europe pour l'établissement d'un nouvel instrument juridique sur la profession d'avocat et se félicite de la récente décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de créer un comité pour la protection des avocats chargé de rédiger ce nouvel instrument juridique. À cet égard, le CCBE soutient fermement l'idée qu'il existe un besoin évident d'adopter un nouvel instrument juridique contraignant sur la profession d'avocat accompagné d'un mécanisme de mise en œuvre afin de garantir la bonne administration de la justice et le respect de l'état de droit. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

En outre, chaque année, le CCBE met à l'honneur un ou plusieurs avocats qui se sont particulièrement distingués dans leur lutte pour les droits humains, en leur décernant un Prix des droits humains, symbole de la reconnaissance de leur travail par la profession d'avocat européenne.

Cérémonie de remise du Prix des droits humains 2021 du CCBE

Le Prix des droits humains 2021 du CCBE a été décerné aux avocats biélorusses Lilya Vlasova, Maksim Znak, Dmitry Laevski et Leanid Sudalenko.

Le CCBE a également décerné un prix exceptionnel des droits humains à tous les avocats en danger en Afghanistan qui ont été à l'avant-garde de la défense des droits fondamentaux de la population afghane.

La cérémonie en ligne du Prix des droits humains du CCBE s'est déroulée lors de la session plénière du CCBE le 10 décembre 2021 avec la participation, en tant qu'intervenante de haut niveau, de la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de

l'homme, Michelle Bachelet, à travers un message vidéo où elle a affirmé : « En honorant les avocats du monde entier qui travaillent dans des situations de menaces accrues pour défendre l'état de droit et les droits humains, vous rendez un grand service. Vous montrez que le monde reconnaît leur travail et que nous reconnaissons à quel point ce travail est important et vital pour leurs sociétés et pour nous tous.

Le prix exceptionnel des droits humains décerné à tous les avocats en danger en Afghanistan a été remis au président du Barreau afghan indépendant (AIBA), en France, par le Conseil National des Barreaux au nom du CCBE.



Les lauréats



Lilya Vlasova a été arrêtée le 31 août 2020, après avoir rejoint le Conseil de coordination biélorusse, qui milite pour une transition démocratique du pouvoir après les élections qui ont permis au président Loukachenko de rester au pouvoir. Elle reste à ce jour en détention malgré les protestations de plusieurs organisations internationales d'avocats.

Maksim Znak a représenté de nombreux clients dans des affaires politiquement sensibles et a été condamné à dix ans de prison après un an de détention provisoire. Il était soupçonné de « viser à déstabiliser la situation sociopolitique et économique et la conscience publique dans le pays, et de porter atteinte à la sécurité nationale de la République du Bélarus ». Il est toujours en détention.



Leanid Sudalenko représentait des défenseurs et des militants des droits humains et a été arrêté le 18 janvier 2021 pour « organisation, financement, formation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public ». En plus de cela, son cabinet a fait l'objet de deux perquisitions (en 2015 et en 2021) et lui et sa famille ont reçu des menaces de mort au sujet desquelles la police a refusé d'enquêter. Il est actuellement en détention.

Dmitry Laevski est un avocat éminent qui s'est exprimé sur la situation de l'état de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la profession d'avocat et le droit à la défense au Bélarus. Il a représenté plusieurs prisonniers politiques devant les tribunaux. Victime de pressions indues depuis plusieurs années, il a été officiellement radié du barreau le 9 juillet 2021 après deux procédures disciplinaires à son encontre.

Les quatre avocats biélorusses qui ont reçu ce prix se sont distingués par leur courage, leur détermination et leur engagement à défendre les droits fondamentaux des citoyens et l'état de droit au Bélarus.



Compte tenu des circonstances récentes sans précédent en Afghanistan, de nombreux avocats afghans sont pris pour cible en raison de leur rôle actif dans la défense des droits fondamentaux des citoyens afghans. Le Prix exceptionnel des droits humains 2021 veut accroître la sensibilisation au besoin urgent d'offrir une protection adéquate à ces avocats qui ont été à l'avant-garde de la défense des droits fondamentaux de la population afghane avant le changement de régime. Une profession d'avocat et un barreau indépendants en Afghanistan sont nécessaires pour préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit.

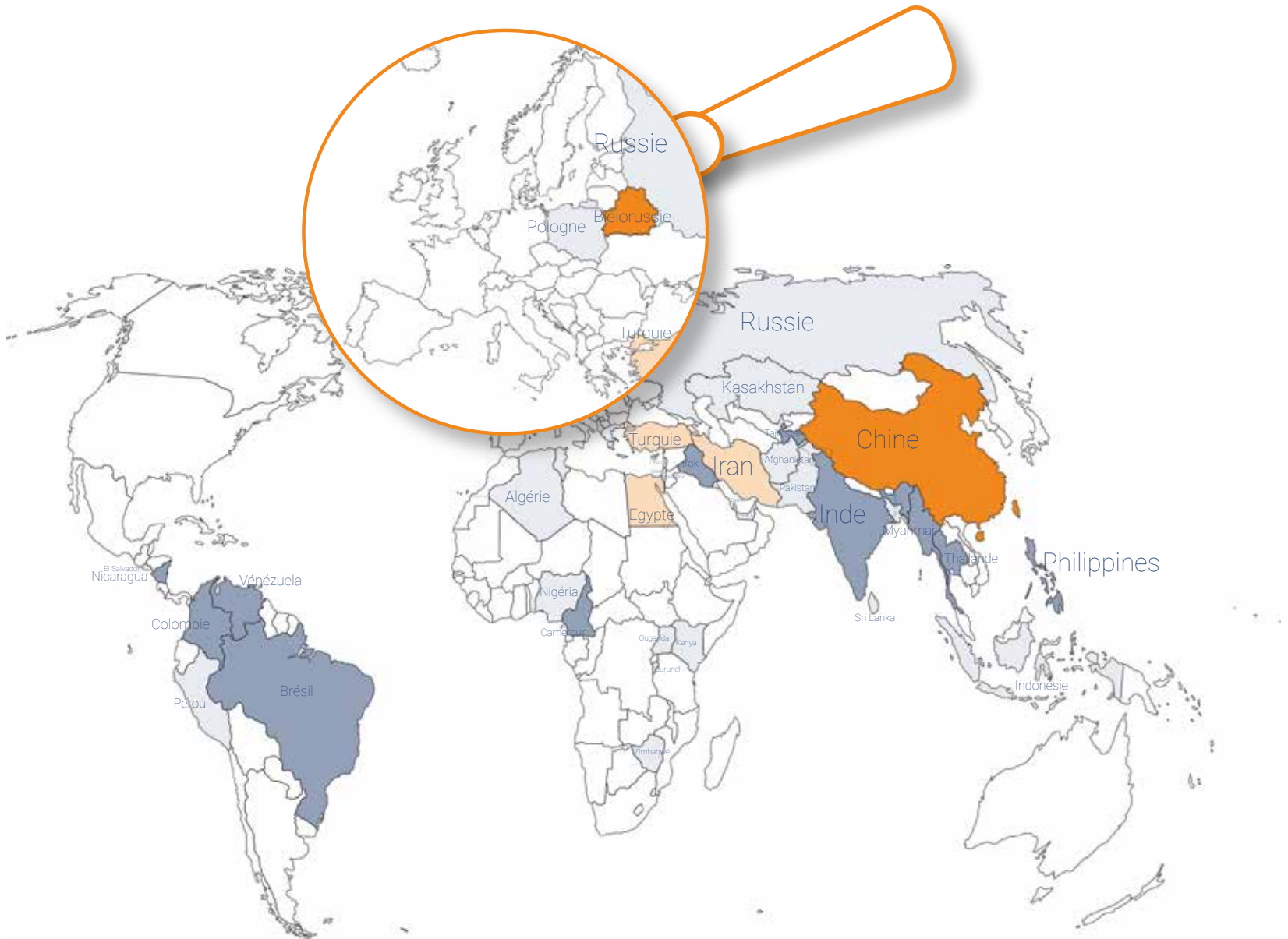
Le prix des droits humains du CCBE aux avocats afghans en danger a été symboliquement remis le 10 décembre 2021 au président du barreau afghan par le président du Conseil national des barreaux (CNB) au nom du CCBE.





Des informations supplémentaires sur les avocats biélorusses et afghans sont disponibles sur le [site Internet du CCBE](#).

A droite avec son écharpe : Jérôme Gavaudan, Président du Conseil National des Barreaux (CNB)

A gauche : Rohullah Qarizada, Président du Barreau indépendant afghan (AIBA)

En **2021**, le CCBE a envoyé
103 lettres de soutien aux avocats en danger
dans **38** pays à travers le monde



	9 % meurtres tentatives de meurtre décès
	38 % arrestations détention emprisonnement poursuites judiciaires
	38 % menaces agressions harcèlement mauvais traitements interdictions de voyager effractions enlèvements
	15 % privation du droit d'exercer la profession et attaques contre l'indépendance de la profession juridique

Autres CCBE et initiatives conjointes dans le domaine des droits humains en 2021

En plus des lettres envoyées en soutien aux avocats menacés dans le monde entier, le CCBE, par l'intermédiaire de son comité Droits humains présidé par Stefan von Raumer, a également entrepris les initiatives suivantes, parfois conjointement avec d'autres organisations et barreaux :

Première Journée internationale du procès équitable et Prix Ebru Timtik



Le 14 juin 2021, le CCBE, en tant que membre du Groupe directeur de la Journée internationale du procès équitable et du Prix Ebru Timtik, a organisé le 14 juin 2021 la première Journée internationale du procès équitable et le Prix Ebru Timtik. Le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, était l'intervenant principal. Son discours est disponible [ici](#).

Patrick Henry, expert et ancien président du comité Droits humains du CCBE, a également participé en tant qu'intervenant.

Une déclaration commune a été publiée, à l'occasion de la première Journée internationale du procès équitable, comme appel à l'action pour la Turquie. La déclaration complète est disponible [ici](#).

Contribution au rapport 2022 du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

Le CCBE a contribué au prochain rapport 2022 du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui se concentrera sur la protection des avocats contre les ingérences indues dans l'exercice libre et indépendant de leur profession.

La réponse du CCBE a été rédigée en tenant compte d'un questionnaire préparé par le rapporteur spécial des Nations Unies afin de recueillir des informations auprès des organisations de la société civile sur les expériences nationales pertinentes en la matière.

La contribution du CCBE est disponible [ici](#).



Afghanistan



- **24 août 2021** : Les présidents des barreaux du G7 et du CCBE ont signé une [déclaration](#) demandant instamment aux gouvernements de protéger les personnes en danger, notamment les défenseurs des droits humains, en particulier les femmes juges et avocates en Afghanistan.
- **10 novembre 2021** : Le CCBE ainsi que plusieurs barreaux et organisations d'avocats et le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, ont publié un [appel conjoint](#) exhortant les autorités et organisations compétentes à offrir de toute urgence une protection adéquate aux avocats en danger en Afghanistan et demandant des mesures pour faciliter la simplification et l'assouplissement des règles d'asile afin de permettre l'évacuation et l'accueil temporaire de ces avocats en danger.
- **25 novembre 2021** : Le CCBE a envoyé une [lettre](#) exhortant l'UE et ses États membres à prendre des mesures urgentes pour garantir l'indépendance de la profession d'avocat en Afghanistan. Les avocats et les membres du Barreau afghan indépendant (AIBA) sont actuellement en danger en raison de leurs efforts visant à assurer le respect de l'état de droit et de leur travail avec les organisations et partenaires internationaux, tout en essayant de maintenir leur indépendance. Le CCBE demande instamment à l'UE et à ses États membres, dans le cadre de leurs efforts diplomatiques à l'égard du régime taliban, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le maintien d'une profession d'avocat et d'un barreau indépendants en Afghanistan, par l'intermédiaire de l'AIBA.
- **7 décembre 2021** : À la suite d'une réunion le 30 novembre 2021 avec le président de l'AIBA, le CCBE a organisé une réunion entre le président de l'AIBA et le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats pour coopérer avec ce dernier afin d'aider l'AIBA et la profession d'avocat afghane, de concert avec le CCBE.

Azerbaïdjan

- **24 janvier 2021** : Le CCBE a cosigné une [pétition](#) en soutien à la onzième Journée de l'avocat en danger, centrée cette année sur la situation de la profession d'avocat en Azerbaïdjan.



Bélarus



- **28 octobre 2021** : Le CCBE a cosigné une [déclaration commune](#) appelant à la réintégration de l'avocate Natalia Matskevich et exhortant le barreau biélorusse à s'abstenir d'utiliser la radiation comme outil de représailles contre les avocats.

Chine

- **8 décembre 2021** : Avec *Lawyers for Lawyers*, le Barreau de Paris, *The 29 Principles*, l'IBAHRI, le *Bar Human Rights Committee of England and Wales*, *Lawyers' Rights Watch Canada*, *Human Rights Now* et *China Change*, le CCBE a cosigné une [déclaration commune](#) sur la suspension de l'autorisation d'exercer de Lin Qilei et la révocation de celle de Liang Xiaojun.



Crimée

- **25 novembre 2021** : Avec le *Center for Civil Liberties*, l'Institut des droits humains de l'IBA, *Lawyers for Lawyers* et *The Law Society of England and Wales*, le CCBE a cosigné une [déclaration commune](#) sur le harcèlement, la détention et la condamnation de l'avocat Edem Semedliaiev.

Égypte



- **26 juillet 2021** : Le CCBE ainsi que plusieurs autres organisations ont [demandé](#) la libération immédiate de l'avocat égyptien Mohammed El-Baquer, l'un des lauréats du Prix des droits humains 2020 du CCBE.
- **17 décembre 2021** : Le CCBE a cosigné une deuxième déclaration commune de soutien à l'avocat égyptien Mohammed El-Baquer, l'un des lauréats du Prix des droits humains 2020 du CCBE.

Iran

- **2 novembre 2021** : Le CCBE et Lawyers for Lawyers ont envoyé une [lettre conjointe](#) exprimant leurs graves préoccupations concernant les actes de torture signalés à l'encontre de l'avocat Payam Derafshan, après son arrestation en juin 2020.



Philippines



- **24 juin 2021** : Le CCBE, ainsi que 29 organisations d'avocats, barreaux et organisations de défense des droits humains, ont signé une [déclaration commune](#) sur l'escalade des attaques à l'encontre des avocats aux Philippines.

Russie

- **18 mai 2021** : [Déclaration commune](#) lancée par le barreau norvégien avec l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme (AEDH), la *European Criminal Bar Association* (ECBA) et le barreau suédois en soutien à l'avocat russe Ivan Pavlov.
- **2 décembre 2021** : Avec l'Institut des droits humains de l'IBA, *Lawyers for Lawyers*, la Commission internationale de juristes, l'Institut pour l'état de droit de l'Union internationale des avocats (UIA) et *Lawyers' Rights Watch Canada*, le CCBE a cosigné une [déclaration commune](#) sur le harcèlement de l'avocat Ivan Pavlov.



Turquie



- **20 septembre 2021** : Communiqué de presse de plusieurs organisations d'avocats et barreaux, dont le CCBE, à la suite de la mission juridique d'établissement des faits pour surveiller et observer les procès de masse en cours contre des avocats en Turquie. Vous pouvez lire le communiqué de presse [ici](#).
- **10 décembre 2021** : Le président du comité Droits humains du CCBE a fait une déclaration à l'occasion de la publication du rapport de la *Arrested Lawyers Initiative* sur la situation des avocats en Turquie. Le communiqué de presse est disponible [ici](#).

Session plénière du CCBE

Le CCBE a tenu sa session plénière en ligne le 10 décembre 2021 avec la participation de deux intervenants de haut niveau : Yonko Grozev, juge et président de section à la Cour européenne des droits de l'homme, dont le discours s'est concentré sur la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'état de droit, et Michelle Bachelet, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a ouvert la cérémonie de remise du Prix des droits humains du CCBE avec un message vidéo.



Yonko Grozev,
juge et président de section à
la Cour européenne des droits
de l'homme

Voici les principaux résultats de la session plénière :

Adoption d'un modèle de code de déontologie



Après plusieurs années de travaux, le CCBE a adopté son modèle de code de déontologie qui contient un préambule et six articles relatifs à : l'indépendance des avocats, le secret professionnel, les conflits d'intérêts, les relations avec les clients, les honoraires, les relations entre avocats. Le CCBE ne propose pas que le modèle de code de déontologie, contrairement au Code de déontologie des avocats européens, constitue un code uniforme à adopter comme règles exécutoires dans tous les barreaux qu'il représente. Le code modèle est une source d'inspiration non contraignante pour les barreaux lorsqu'ils rédigent ou révisent leur propre code de déontologie national. Les articles modèles n'ont donc pas pour objectif de

fournir un ensemble complet de réglementations de la profession d'avocat. Par exemple, le modèle de code de déontologie ne traite pas des relations des avocats avec les organes disciplinaires. Chaque article est accompagné de commentaires, visant à en clarifier le sens afin d'en faciliter l'application dans les cas concrets.

Adoption d'une position sur les recours abusifs visant les journalistes et les défenseurs des droits.

Dans sa [position](#) sur les recours abusifs visant des journalistes et des défenseurs des droits humains, le CCBE souligne l'importance de protéger les journalistes et les défenseurs des droits contre les poursuites-bâillons lancées à leur encontre dans le but de réduire le débat public au silence. Par conséquent, le CCBE soutient les engagements et les efforts visant à protéger tous les acteurs de la vie publique contre les poursuites-bâillons. Tout en reconnaissant l'existence des fake news et des fausses couvertures médiatiques, le CCBE soutient toute mesure décourageant les litiges abusifs ou injustifiés. À cette fin, la définition de poursuite-bâillon doit être la plus large possible, tant en termes personnels que matériels, afin de protéger suffisamment les participants à la vie publique. Le CCBE considère également que les mesures contre les recours abusifs doivent reposer à la fois sur des mesures législatives et non législatives. En ce qui concerne les mesures législatives éventuelles au niveau de l'UE, le CCBE souligne la nécessité d'une évaluation et d'une analyse approfondies des réglementations et mesures nationales existantes concernant les garanties contre les recours abusifs avant que l'UE ne prenne une mesure législative concrète.

Les mesures proposées ne devraient en aucun cas s'immiscer dans l'indépendance, la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, qui sont essentielles à la réalisation d'une justice efficace. En ce qui concerne les mesures non législatives, il est nécessaire de mettre en place des cours de sensibilisation et de formation pour les professionnels du droit et d'établir des fonds pertinents disponibles pour soutenir les victimes de recours abusifs.

Adoption d'une position sur le paquet anti-blanchiment

Dans sa [position sur le paquet anti-blanchiment](#), présenté par la Commission en juillet 2021, le CCBE souligne que, bien qu'il soutienne les efforts de la Commission en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme, certaines mesures proposées doivent être vigoureusement combattues. Le CCBE craint en particulier que les nouvelles dispositions relatives à la surveillance par les autorités nationales et par un organe européen supranational n'érodent l'indépendance des avocats et des barreaux par rapport aux gouvernements et autres acteurs étatiques. Cette indépendance est la protection clé de

l'état de droit et des droits des citoyens. En outre, alors que les blanchisseurs criminels professionnels cibleront toujours les secteurs réglementés dans la lutte anti-blanchiment, la sensibilisation au risque de blanchiment dans le secteur juridique est très élevée. Le secret professionnel est un principe fondamental sans lequel il n'y aurait pas de protection adéquate des clients et qui doit être protégé. Enfin, plusieurs recommandations sont adressées aux parties prenantes. Par exemple, les institutions européennes doivent veiller à ce que ni les États membres ni l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux, en tant qu'organe de contrôle européen, ne puissent s'ingérer directement ou indirectement dans l'indépendance des avocats, qui fait partie intégrante de l'état de droit et de la prestation de services juridiques.



Adoption d'une déclaration sur les questions de défense et les droits procéduraux dans les procédures du Parquet européen

Le Parquet européen étant devenu opérationnel, le CCBE affirme dans sa [déclaration](#) qu'il est nécessaire de réfléchir aux questions de défense et aux droits procéduraux dans les procédures du Parquet européen. Cette déclaration aborde les quatre questions suivantes : l'absence de réglementation spécifique aux droits de la défense et aux droits procéduraux ; les effets sur les droits des suspects au niveau national ; les problèmes prévisibles liés à l'accès au dossier ; la possibilité pour la chambre permanente du Parquet européen de décider dans quelle juridiction auront lieu l'instruction ou les poursuites.

Élections de la présidence du CCBE pour 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, la nouvelle présidence du CCBE sera composée de la manière suivante :



James MacGuill
(Irlande)

Président



Panagiotis Perakis
(Grèce)

Premier vice-président



Pierre-Dominique Schupp
(Suisse)

Deuxième vice-président



Thierry Wickers
(France)

Troisième vice-président

Activités et événements principaux du CCBE

Migration

Dans le cadre de la proposition de décision du Conseil sur les mesures provisoires d'urgence pour la frontière extérieure avec le Bélarus, le CCBE a publié le 15 décembre 2021 une [déclaration](#) sur la situation à la frontière avec le Bélarus demandant à l'UE et à ses États membres d'assurer la mise à disposition adéquate de ressources matérielles et humaines efficaces afin de garantir l'application effective des garanties procédurales et des droits fondamentaux auxquels toutes les personnes arrivant aux frontières ont droit, y compris un accès réel, digne et effectif à la demande de protection internationale. La déclaration demande également d'assurer le respect des droits fondamentaux en offrant un accès effectif à l'assistance juridique fournie par des avocats aux personnes arrivant à la frontière.



Les avocats européens à Lesbos ont plus que jamais besoin de soutien pour défendre le droit d'asile aux frontières de l'Europe. Vous pouvez les aider en faisant un don [ici](#).

Un don peut aider les avocats européens à Lesbos à agrandir leur équipe et à faire la différence dans la vie de milliers de réfugiés en Grèce.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Réunion du GAFI sur la révision stratégique



Le 9 novembre, le CCBE a été invité par le Groupe d'action financière (GAFI) à participer à une table ronde virtuelle de haut niveau sur la révision stratégique du GAFI, une consultation avec les parties prenantes du secteur privé. Le GAFI mène actuellement sa cinquième révision stratégique, probablement jusqu'en février ou mars 2022. D'ici mars 2022, le GAFI devrait se mettre d'accord sur les éléments et documents de base pour le cinquième cycle d'évaluation mutuelle à venir.

Réunion du GAFI sur la recommandation 25

Les représentants du CCBE ont participé le 15 novembre à une réunion de consultation du secteur privé du GAFI. L'objectif de ce projet était que le GAFI améliore la recommandation 25 (Transparence et bénéficiaires effectifs des constructions juridiques) et sa note interprétative afin de mieux répondre à son objectif déclaré de prévenir l'utilisation abusive des constructions juridiques pour le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme.

Réponse à la consultation publique sur les partenariats public-privé

Le 2 novembre, le CCBE a soumis sa [réponse](#) à la consultation publique « Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme – règles de l'UE relatives aux partenariats public-privé », dans laquelle il affirme que les partenariats public-privé doivent se dérouler dans un cadre garantissant le respect des droits fondamentaux.

Réseau d'experts sur la transparence de la propriété effective (NEBOT)

En tant que président du comité Lutte contre le blanchiment de capitaux, Rupert Manhart a participé à la première réunion du NEBOT les 9 et 10 octobre. Pour rappel, le CCBE a été invité à participer à ce projet mené par *Transparency International - Civil Society Advancing Beneficial Ownership Transparency* (CSABOT). L'un des éléments clés du projet est la création d'un réseau d'universitaires, d'organisations de la société civile, de journalistes, d'experts et d'autres parties intéressées pour suivre la politique de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, principalement en ce qui concerne la transparence de la propriété effective, ainsi que pour soutenir le développement et l'amélioration des outils de lutte contre le blanchiment de capitaux et la criminalité financière.

État de droit

À la suite des discussions et à la présentation du [rapport 2021 sur l'état de droit par la Commission européenne](#) lors de la réunion du comité permanent en octobre 2021, la [déclaration du CCBE sur le rapport 2021 sur l'état de droit](#) a été adoptée le 16 novembre 2021 et diffusée aux parties prenantes concernées. Dans cette déclaration, le CCBE est heureux de constater que l'indépendance des avocats et le rôle important des barreaux pour garantir l'indépendance et l'intégrité professionnelle des avocats sont explicitement mentionnés dans le chapitre sur les systèmes de justice du rapport 2021 sur l'état de droit. Le CCBE considère qu'il s'agit d'un pas en avant très positif dans la reconnaissance du rôle des avocats et des barreaux dans le système judiciaire et dans le renforcement de l'état de droit.

D'autre part, le CCBE regrette que le rapport sur l'état de droit ne fournisse pas une analyse approfondie de l'indépendance des avocats et des barreaux comme il le fait pour la magistrature dans le même rapport. Le CCBE appelle donc à une approche égale dans le prochain rapport sur l'état de droit avec une analyse plus approfondie de l'indépendance des avocats et des barreaux en tant que composante indispensable de l'indépendance du système de justice et de l'état de droit..

En outre, le CCBE se félicite de l'intention de la Commission d'inclure des recommandations spécifiques à chaque pays dans le prochain rapport sur l'état de droit et propose que ces recommandations fassent référence, dans les cas appropriés, à la nécessité de garantir l'indépendance et la sécurité de tous les acteurs de la justice, y compris les avocats et les barreaux, ainsi qu'à l'obligation des États membres de garantir l'accès à la justice, l'aide juridique et le financement nécessaire pour préserver cet accès.

Le CCBE reconnaît l'importance du renforcement de l'état de droit pour l'avenir de la démocratie en Europe et a par conséquent affirmé sa volonté de contribuer au prochain rapport 2022 sur l'état de droit. À cet égard, le CCBE a reçu une invitation officielle de la Commission l'invitant à contribuer à la consultation publique qu'elle a lancée le 1^{er} décembre 2021. L'accès à la consultation ciblée des parties prenantes du rapport 2022 sur l'état de droit est disponible [ici](#).



Formation

Un webinaire conjoint du CCBE et de la FRA a été organisé le 24 novembre 2021 sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le matériel d'apprentissage de la FRA. La présidente du CCBE, Margarete von Galen, et Andreas Accardo, chef de l'unité Coopération institutionnelle et réseaux de la FRA, ont prononcé un discours de bienvenue et ont rappelé l'importance de la formation pour le respect des droits fondamentaux et le maintien de l'état de droit. Au cours de ce webinaire, une présentation et une introduction à la Charte de l'UE ont été fournies tout en soulignant ses champs d'application et sa valeur ajoutée. Dans la deuxième partie du webinaire, le matériel d'apprentissage de la FRA sur la Charte, parmi lesquels Charterpedia (outil en ligne pour un accès facile à la Charte), des manuels, des guides électroniques et des études de cas électroniques, ont été présentés. Plus de 60 participants de 19 pays ont suivi le webinaire. Le CCBE considère qu'il s'agit d'une coopération particulièrement réussie à poursuivre entre le comité Formation du CCBE et la FRA.

WEBINAR
on the EU Charter of Fundamental Rights
and related materials for learning

24 November 2021 | 11.00 - 13.00 (Brussels time)

JOIN US

EUROPEAN LAWYERS
CCBE
AVOCATS EUROPÉENS

FRA
EUROPEAN UNION AGENCY
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

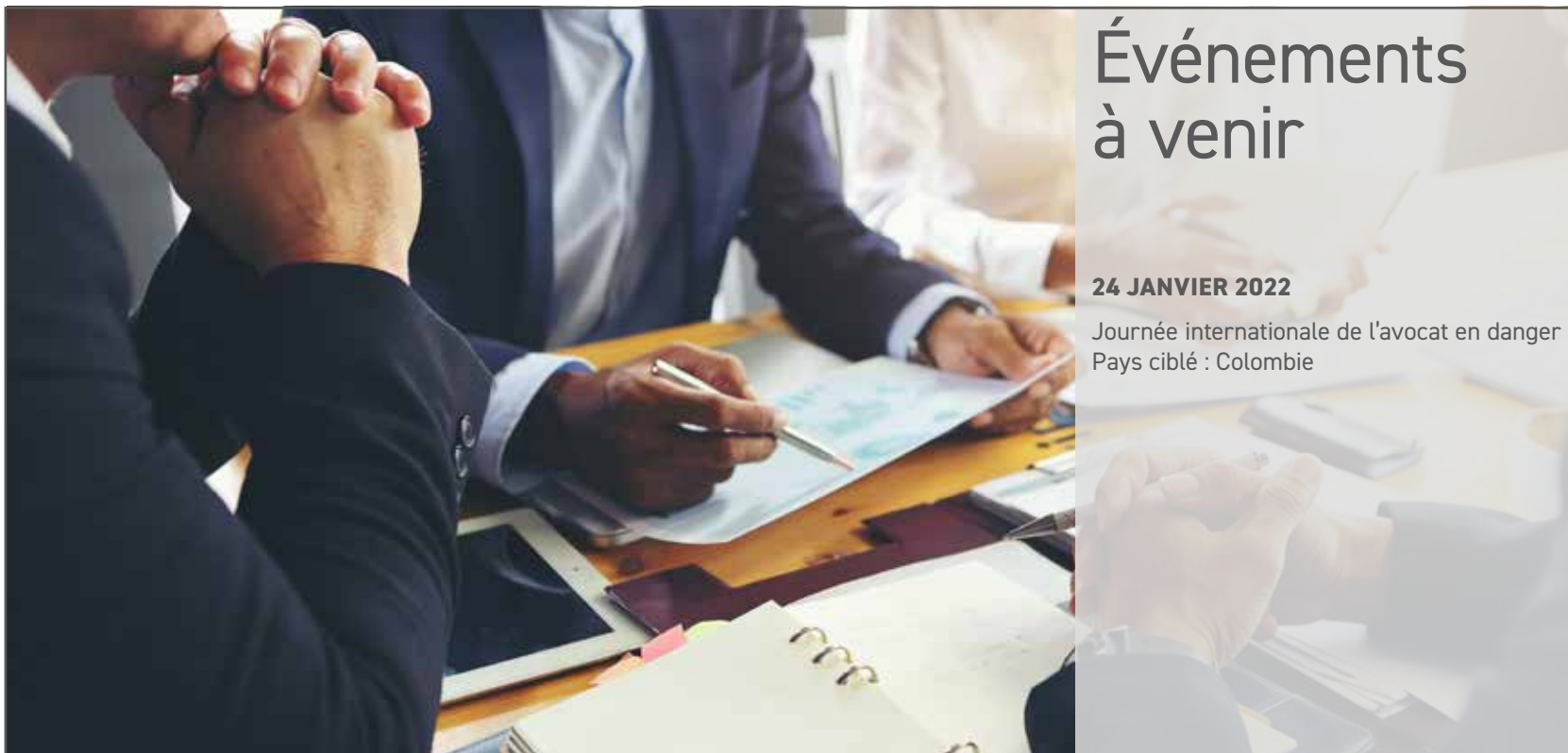
Réunions annuelles avec les Cours du Luxembourg

Le 8 novembre 2021, la délégation permanente du CCBE (DP Lux) a tenu ses réunions régulières avec les membres de la Cour de justice et du Tribunal à Luxembourg. Une réunion a également été organisée avec la Cour de l'Association européenne de libre-échange. Le développement des audiences numériques pendant la pandémie, la visibilité des audiences pour le grand public, certains aspects procéduraux concernant le remplacement des procédures orales par des questions écrites, et la question du temps de parole limité à l'audience figuraient parmi les sujets abordés. Le CCBE a également commenté le rapport sur le fonctionnement du Tribunal qui a été publié en décembre 2020.

Cette année, le contenu et les échanges ont particulièrement porté sur les conséquences des mesures procédurales adoptées à la suite de la pandémie de Covid-19 et les efforts des tribunaux pour assurer la continuité de la justice. Certaines difficultés pratiques et les évolutions à venir ont été abordées.

Les trois réunions ont offert des perspectives particulièrement intéressantes pour les praticiens du droit et se sont déroulées dans un environnement coopératif très ouvert.





Événements à venir

24 JANVIER 2022

Journée internationale de l'avocat en danger
Pays ciblé : Colombie

Conseil des barreaux européens

La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Brussels | +32 (0)2 234 65 10 | ccbe@ccbe.eu
ccbe.eu | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Facebook](#) | [YouTube](#)